

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026_06_08A-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ADDA Fatma est désignée secrétaire de séance.

2026.06.08 A- BUDGET PRINCIPAL - PROJET DE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**Vu :**

- *Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 relatif aux affaires de la commune ;*
- *Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-4 et suivants relatifs au contrôle des subventions attribuées aux associations ;*
- *Les demandes de subventions présentées par les associations concernées ;*
- *Le budget communal de l'exercice 2026 ;*
- *Le règlement d'attribution des aides aux associations communales*

Considérant :

- que les associations participent à l'animation et au développement de la vie locale ;
- que les activités présentées présentent un intérêt public local ;
- qu'il y a lieu de soutenir financièrement lesdites associations ;

La commission vie associative s'est réunie le mardi 12 mai 2026 pour examiner les demandes des subventions formulées par les associations, elle propose d'attribuer et de verser, sur le budget principal de la commune, une subvention aux associations suivantes :

NOM de l'ASSOCIATION	Subvention 2026 proposée par la commission.
Amicale des employés Territoriaux	1 950,00 €
Les Chats Mirandais	1 800,00 €
KiosqNRock	5 000,00 €
La Première Voix	500,00 €
Western Dance	200,00 €
Basket Club Mirandais	1 200,00 €
Club Mirandais de Canoë Kayak	800,00 €
Football Club Mirande	6 000,00 €
Les Bleuets mirandais	0,00 €
Mirande Badminton Club	500,00 €
Pelotari Club Mirandais	450,00 €
Yoseikan Budo	400,00 €
ANACR Anciens Combattants	200,00 €
Association Départementale Protection Civile 32 Mirande	300,00 €
Association Mirande Informatique	500,00 €
La Croix Rouge	1 200,00 €
LACAM Les Anciens Combattants Astarac Mirande	200,00 €

Les Projets de Valentées - Lycée Professionnel Agricole	500,00 €
Restaurants du cœur	500,00 €
Secours Catholique Pyrénées Gascogne	500,00 €
Visite des Malades en Etablissements Hospitalier 32 - Section Mirande	250,00 €
Fonds de réserve	200,00 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026_06_08A-DE

Il est précisé que pour les associations à but évènementiel, les versements des subventions seront conditionnés à la tenue des manifestations programmées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus, sous réserve de la tenue des manifestations programmées pour les associations à but évènementiel.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune de Mirande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 06 Juillet 2026

**La Secrétaire,
Fatma ADDA**



**Le Maire,
Bernard DOREY**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_08A
Objet :	Décision portant vote des subventions au BP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	032-213202567-20260706-DCM2026_06_08A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	873 o
Nom métier :		
032-213202567-20260706-DCM2026_06_08A-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	153.1 Ko
Nom original : 20260608A Vote subventions.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260706-DCM2026_06_08A-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2026 à 15h00min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2026 à 15h00min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2026 à 15h00min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2026 à 15h01min13s	Reçu par le MI le 2026-07-13

